

REGLEMENT DU JEU

Article 1 : La société **SOCOGEA**, EURL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé : **88 rue Jules Isaac, 13009 Marseille**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro **353282791**, SIRET **353 282 79100030** organise dans le point de vente « **WELDOM** » à **MARSEILLE 88 rue Jules Isaac, 13009** un grand jeu concours gratuit et sans obligation d'achat **du 23/10/2013 au 02/11/2013**

Article 2 : la participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat conformément à l'article L 121.36 du code de la consommation. Le jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant en France, à l'exception des collaborateurs des magasins **WELDOM** membres du réseau, ainsi que leur proche famille.

Article 3 : Les bulletins de jeu sont disponibles à l'accueil du magasin, sur le tract promotionnel ainsi que sur tous autres supports publicitaires qui seraient exploités.

Article 4 : Pour gagner, les participants doivent remplir lisiblement le bulletin de jeu, en indiquant leur nom, prénom et adresse. Ce bon est à glisser dans l'urne prévue à cet effet dans le magasin durant l'opération et au plus tard le **02/11 avant 17h**.

Les participants pourront également jouer sur papier libre à la condition de respecter l'ensemble des modalités prévues dans le présent règlement.

Tout bulletin incomplet, raturé, illisible, surchargé, ou avec une adresse erronée, sera considéré comme nul et strictement éliminé.

Article 5 : Le lot mis en jeu est 1 séjour pour 2 personnes en Club Lookea en République Dominicaine d'une valeur commerciale de 3068 € le séjour pour 2 personnes/7 nuits en formule « tout inclus »

Ce séjour comprend :

- les vols Aller / Retour au départ de Paris
- les transferts A/R aéroport / Club Lookea / aéroport
- 7 nuits en formule « tout inclus »

- les frais de dossier

Ne comprend pas :

- les assurances
- les dépenses personnelles
- les taxes aéroport : 120 € à ce jour
- la surcharge carburant
- taxe de retour à régler sur place : 20 \$ à ce jour (soit environ 15€)
- Carte de tourisme : 15€ à ce jour.

Ce séjour est à prendre hors vacances scolaires toutes zones confondues et sous réserve de disponibilités de Look Voyages , et ce avant le 30 juin 2014.Ce voyage n'est en aucun cas cessible, ni modifiable, ni remboursable contre une valeur monétaire. En aucun cas, le lot mis en jeu ne pourra être échangé contre des espèces ou un autre prix à la demande des gagnants, ni être cédé à titre gracieux.

La valeur du lot est celle en vigueur au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'aucune contestation.

Article 6 : La direction du magasin se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu à la suite d'un cas de force majeure indépendant de sa volonté. La direction du magasin se réserve aussi le droit de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent, de valeur identique si des circonstances extérieures l'y contraignent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 : Le gagnant du lot sera désigné **par tirage au sort le samedi 2 novembre à 17h15** en présence de 2 membres du personnel du point de vente WELDOM et sera informé par courrier LR/AR dans les 15 jours suivant le tirage au sort soit au plus tard le 18 novembre 2013.

Le nom du gagnant sera affiché dans l'enceinte du point de vente durant 30 jours après la date de fin de l'opération soit jusqu'au 2 décembre 2013

Le joueur gagnant qui aurait rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement ses coordonnées verra l'ensemble de son gain annulé

La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse).

Article 8 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non prévus par ce dernier seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Ce règlement est déposé auprès de la Selarl Remuzat et Associés

Le règlement pourra être consulté à titre gratuit et pendant toute la durée du jeu :

dans les locaux situés à 13006 Marseille 2, place Félix Baret ;

- sur le site internet de l'Etude : www.huissier-justice-marseille.fr, rubrique « jeux/concours » ;

Ledit règlement pourra également et à titre gratuit être remis à toute personne sur simple demande écrite adressée à :

La société SOCOGEA, EURL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé : 88 rue Jules Isaac, 13009 Marseille (frais d'affranchissement remboursés au tarif)

Article 9 : Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »), chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles les concernant. Tout Participant peut exercer ce droit sur simple demande écrite envoyée à l'Adresse du Jeu, en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant copie d'un justificatif d'identité.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Jeu sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Jeu entraînera l'annulation automatique de sa participation au Jeu.

Chaque Participant au Jeu reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations du Règlement et l'avoir par conséquent accepté en toute connaissance de cause."

Bonne chance à tous !